

## CTAS Association

Centre thérapeutique - agressions  
sexuelles et autres traumatismes

Harcèlement sexuel en contexte  
professionnel: quel impact  
psychologique pour les victimes?

Daria MICHEL SCOTTI

Psychologue Psychothérapeute FSP

36, rue Jacques Dalphin – 1227 Genève

Tél: +41 22 800 08 50

[www.ctas.ch](http://www.ctas.ch)

[ctas@bluewin.ch](mailto:ctas@bluewin.ch)

# STOP AUX AGRESSIONS SEXUELLES



INFORMATION – CONSULTATION

CTAS

022 / 800 08 50

[ctas.ch](http://ctas.ch)

# LE CTAS: HISTORIQUE

## 2000 - 2010

---

- ❖ Création du centre en 2000 par deux psychologues
- ❖ Soutien aux enfants victimes d'agressions sexuelles et à leurs parents
- ❖ Financements par des subventions et dons privés
- ❖ Prestations :
  - ❖ Conseil et soutien psychologique
  - ❖ Groupes de parole
  - ❖ Thérapies par le conte
  - ❖ Projet pilote de prise en charge d'adolescents auteurs (2003-2008)

# HISTORIQUE

## 2010-2020

---

- ❖ Virage vers les traitements psychothérapeutiques (2010)
  - ❖ Engagement d'un médecin responsable
  - ❖ Facturation des prestations
  - ❖ Investissement dans la formation continue
- ❖ Évolution de la population clinique : forte augmentation des demandes d'adultes et jeunes adultes
- ❖ Ouverture à d'autres traumatismes (2015)
  - ❖ Violences psychologiques, maltraitances, carences, agressions physiques, agressions sexuelles (quelque soit l'âge), deuils traumatiques, accidents.

# MISSIONS DU CTAS

---

## ❖ Clinique

- ❖ Psychothérapie individuelle → majorité de l'activité du CTAS
- ❖ Guidance parentale et thérapie de famille
- ❖ Groupe de parole et de pratique de la pleine conscience
- ❖ Atelier de yoga thérapeutique

## ❖ Informations et conseils

## ❖ Formation – supervisions

## ❖ Sensibilisation

# Harcèlement psychologique & sexuel

---

Le **harcèlement psychologique**, appelé aussi **mobbing**, se définit comme:

*« un enchaînement de propos et/ou d'agissements hostiles, répétés fréquemment pendant une période assez longue, par lesquels un ou plusieurs individus cherchent à isoler, marginaliser, voire à exclure une personne sur son lieu de travail. »* ([www.non-c-non.ch](http://www.non-c-non.ch))

Il succède souvent au harcèlement sexuel, en particulier en cas de résistance de la victime.

Le **harcèlement sexuel** est un **ensemble de comportements de caractère sexuel non souhaités par la personne** qui y est confrontée et **portant atteinte à sa dignité**

# Harcèlement sexuel

---

Le **harcèlement sexuel** : une discrimination interdite notamment par la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg, 1995, article 4):

*Par comportement discriminatoire, on entend tout comportement importun de caractère sexuel ou tout autre comportement fondé sur l'appartenance sexuelle, qui porte atteinte à la dignité de la personne sur son lieu de travail, en particulier le fait de proférer des menaces, de promettre des avantages, d'imposer des contraintes ou d'exercer des pressions de toute nature sur une personne en vue d'obtenir d'elle des faveurs de nature sexuelle.*

- Remarques sexistes ou plaisanteries sur les caractéristiques sexuelles, le comportement sexuel ou l'orientation sexuelle
- Invitations importunes dans un but sexuel
- Contacts physiques non désirés
- Présentation de matériel pornographique
- Agression sexuelle, contrainte sexuelle, tentative de viol ou viol

# Harcèlement sexuel

---

« Près d'une femme sur trois et un homme sur dix sont un jour victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. » [Harcèlement sexuel - Unia](#), le syndicat

D'après une étude nationale sur le harcèlement sexuel en contexte professionnel menée dans le cadre du programme national de recherche PNR 60 en 2013:

- Dans de nombreuses organisations, le harcèlement sexuel réel et potentiel fait partie de la vie professionnelle quotidienne et concerne aussi bien les femmes que les hommes. De même, les comportements potentiellement importuns sont le fait de femmes et d'hommes.
- Plus de la moitié des travailleur·se·s – femmes et hommes – ont été confrontés à un comportement potentiellement importun au moins une fois dans leur vie professionnelle.
- Le sentiment subjectif, qui définit le harcèlement sexuel aux termes de la loi sur l'égalité, est plus élevé chez les femmes.
- En Suisse alémanique, 31% des femmes et 11% des hommes se sont déjà sentis sexuellement harcelés sur leur lieu de travail.
- Ce sont surtout les facteurs organisationnels qui empêchent ou favorisent le harcèlement sexuel. Cet état de fait contraste avec la perception des personnes concernées et des entreprises.

# Harcèlement sexuel

---

D'après Karine LEMPEN, avocate spécialiste du droit du travail, trois facteurs expliquant le faible taux de réussite des plaintes (environ 20%):

*1) La preuve du harcèlement sexuel reste très difficile à apporter, contrairement à la preuve d'autres types de discriminations - discrimination salariale ou discrimination dans la promotion. C'est ici à la personne harcelée de prouver ses dires.*

*2) Les tribunaux se posent encore assez rarement la question de savoir si, indépendamment du cas concret qui fait l'objet du jugement, les entreprises ont "mis en place un dispositif de prévention du harcèlement".*

*3) A ces difficultés s'ajoute la crainte de déposer plainte: « il reste très difficile d'agir parce que les victimes sont dans une relation salariée et tiennent généralement à garder leur emploi. Celles qui font le pas d'aller devant la justice sont celles qui n'ont déjà plus rien à perdre".*

*Pourtant: « en droit suisse, on a une bonne définition du harcèlement sexuel qui permet d'englober toute une série de comportements qui vont bien au-delà du simple chantage sexuel, qui couvre aussi toute une série de comportements sexistes. »*

# Harcèlement sexuel : impact psychologique

---

- Réactions automatiques de **sidération** sous l'effet de la menace
- Mécanismes sous-jacents **d'emprise** qui limitent les capacités d'auto-défense
- Sentiments de **culpabilité** et de **honte** qui renforce la difficulté à en parler
- Effets négatifs du **secret** en termes psychologiques comme interpersonnels:
  - Renforcent les effets dissociatifs liés à l'état de stress post-traumatique
  - Renforcent l'auto-culpabilisation et les sentiments de honte intériorisés par la victime
  - Renforcent l'isolement social et relationnel de la victime

# Harcèlement sexuel : impact psychologique

---

Différentes **phases d'une relation de manipulation perverse** selon la Dre Hirigoyen:

## 1) Phase de **séduction**:

- Séduire, établir une relation apparemment positive, se rapprocher
- Influencer, Rendre confus (communication perverse: indirecte, floue, dire sans dire...)
- Manipuler, Isoler, Disqualifier
- Mettre sous son emprise, Objectifier, Effacer les frontières entre soi et l'autre

## 2) Phase de **violence manifeste**:

Se révèle lorsque la victime commence à réagir et à tenter de s'opposer à l'emprise

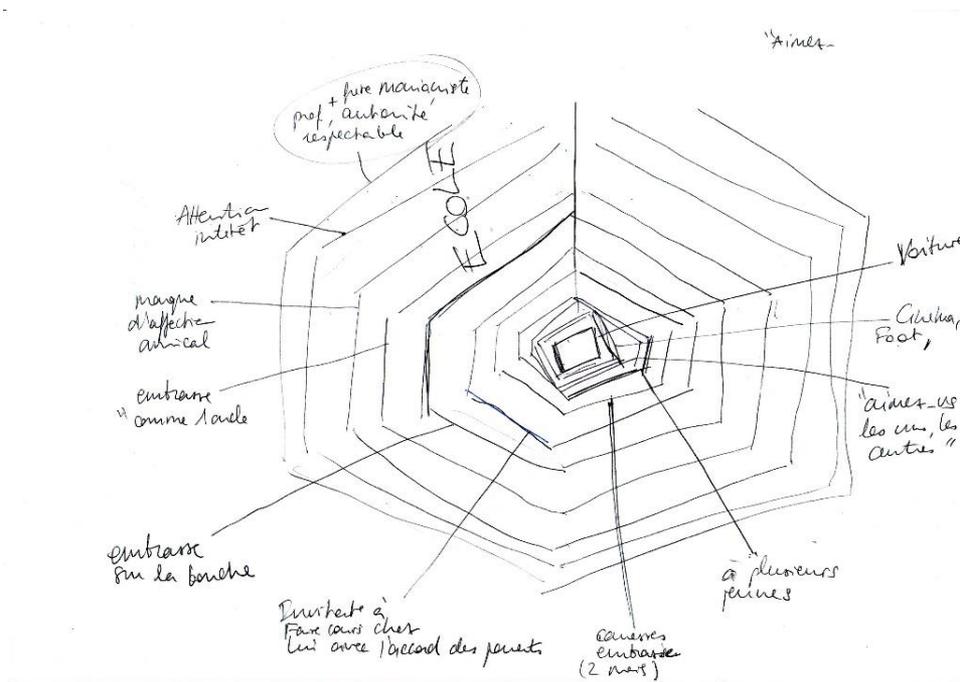
L'auteur de harcèlement justifie sa violence en se posant alors lui comme victime

## Trois réactions naturelles lors d'un danger

- ❖ Attaque **F**ight
- ❖ Fuite **F**light
- ❖ Figement **F**reeze



# LA TOILE D'ARRAIGNEE



# CLINIQUE DU TRAUMATISME

---

## Etat de stress post-traumatique

### Symptômes «positifs»

- Reviviscences, flashbacks
- Anxiété, hypervigilance
- Hyperactivation, colère persistante...

### Symptômes «négatifs»

- Retrait social, isolement
- Fatigue, difficulté de concentration
- Troubles psychosomatiques...

# CLINIQUE DU TRAUMATISME

---

## 3 niveaux déterminant l'impact traumatique :

### ❖ Nature de l'évènement

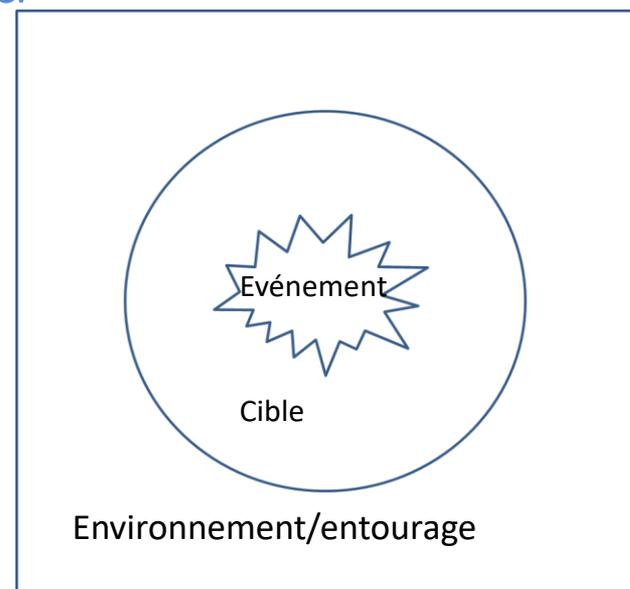
Degré de violence, fréquence, durée, identité de l'auteur

### ❖ Caractéristiques de la victime

Âge, contexte familial, ressources propres, etc.

### ❖ Réaction de l'entourage

Capacité protectrice



# Harcèlement moral et sexuel : comment s'en sortir?

---

- **Agir en prévention:** au niveau des entreprises et organisation
- **Agir fermement et sans attendre** face à un risque de harcèlement, en communiquant clairement à la direction, de telle façon que des traces écrites et des témoins soient présents (lettres recommandées, tenue d'un journal recensant faits et gestes, ...).
- **S'appuyer sur le cadre légal** (LAVI, OCIRT, syndicats, avocats, ...)
- **Ne pas rester dans l'isolement**, mais identifier les personnes de confiance (groupes de confiance dans certaines entreprises)
- **Chercher un soutien psychologique** pour renforcer ses capacités d'auto-défense.

# PSYCHOTHÉRAPIE DU TRAUMA: objectifs généraux

---

- ❖ Restaurer la sécurité (interne et externe)
- ❖ Redonner un sentiment de contrôle (interne et externe)
- ❖ Revenir au présent
- ❖ «Dé-culpabiliser» le patient
- ❖ Expliciter les mécanismes d'emprise en jeu
- ❖ Favoriser l'intégration psychique des événements traumatiques

## Pour aller plus loin

---

HIRIGOYEN, Marie-France (1998)

«Le harcèlement moral: la violence perverse au quotidien»

SALMONA, Muriel (2015)

« Violences sexuelles - Les 40 questions-réponses incontournables »

[Harcèlements, conflits et autres risques psychosociaux | ge.ch](#)

[www.2emeobservatoire.ch](#)

[www.non-c-non.ch](#)

# STOP AUX AGRESSIONS SEXUELLES

MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION!



INFORMATION - CONSULTATION

CTAS

022 / 800 08 50

ctas.ch